



Mon fils m'oblige à lui verser une pension

Par **jiji**, le **07/02/2008** à **15:06**

J'ai un fils âgé de 18 ans qui est parti de son plein gré de son domicile familial. Il n'a pas voulu poursuivre des études et ne fait aucun effort pour trouver du travail. A présent qu'il est parti et qu'il ne veut plus revenir, il me demande de lui verser une pension alors que mes moyens financiers sont faibles. Je suis mère au foyer et j'ai encore deux enfants à charges (12 et 15 ans).

Mon fils est allé voir une assistante sociale qui m'a mise dans l'obligation de lui verser une pension selon la loi, dit-elle, jusqu'à ces 25 ans, d'un montant de 220 euros par mois et plus si je retrouve du travail.

J'aurais souhaité savoir exactement ses droits envers moi sa mère, veuve depuis un an et demi.

De plus, est-ce normal que cette assistante sociale lui donne tous les droits et moi tous les torts, malgré les nombreux rendez-vous que l'on a eu ensemble pour en discuter et afin d'y trouver les solutions acceptables par les deux partis.

Sous cela, je pense que mon fils doit mentir à propos de notre relation mère-fils et de sa situation professionnelle sinon, je pense que je ne serais peut-être pas dans l'obligation de suivre cette procédure.

De plus, j'aimerais reprendre une activité professionnelle mais si je dois verser quasiment l'à moitié de mon salaire pour un fils qui ne fait aucun effort, je n'approuve pas cette situation.

Y aurait-il un recours?

merci de me répondre

Par **Jurigaby**, le **07/02/2008** à **15:11**

Bonjour.

Une assistante sociale n'est pas une autorité judiciaire, elle ne peut pas vous obliger à verser une pension. Seul un juge peut avoir cette faculté.

JE vous conseille de défendre votre dossier devant un tribunal si vous avez de bons arguments à présenter.

Sachez cependant, que sauf cas exceptionnel, vous devez une pension à votre fils mais peut être que le montant est trop élevé dans votre cas, donc à vous de prendre votre décision.

Bon courage.